

## **Le Conseil de Surveillance**

### **CONSEIL DE SURVEILLANCE Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH)**

-  
**Mercredi 23 septembre 2020, 9h30-12h30**  
-

#### **Procès-Verbal n° 23**

#### **Etaient présents :**

Présidente du Conseil : Mme Françoise MOULIN CIVIL  
Vice-président du Conseil : M. Bernard SAINT-GIRONS

#### **Partenaires institutionnels :**

M. Jean-François BALAUDÉ – Président de l'EP Campus Condorcet  
M. Christophe PROCHASSON – Président de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales  
M. François-Joseph RUGGIU – Représentant du CNRS

#### **Personnalités qualifiées :**

Mme Françoise MOULIN CIVIL  
M. Bernard SAINT-GIRONS

#### **Membre représentant le personnel de la Fondation :**

Mme Gwenaëlle LIEPPE

#### **Membre représentant l'Association des Amis de la Fondation**

M. Jean-Luc RACINE – Secrétaire Général de l'Association des Amis de la Fondation

#### **Commissaire du Gouvernement**

M. Bernard LARROUTUROU

#### **Membres excusés**

M. Didier BRETON – Représentant de l'Université de Strasbourg - Procuration donnée à Françoise MOULIN CIVIL

M. Frédéric MION – Administrateur de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP)

Mme Sylvie RETAILLEAU – Représentante de la Conférence des Présidents d'Université – Procuration donnée à Christophe PROCHASSON

**Membre absent**

M. Didier VIVIERS – Représentant du Fonds National pour la Recherche Scientifique (FNRS)

**Membres participant statutairement aux séances :**

**Directoire**

M. Jean-Pierre DOZON - Membre du Directoire de la Fondation Maison des sciences de l'homme

M. Michel WIEVIORKA – Membre du Directoire de la Fondation Maison des sciences de l'homme

**Membre excusée**

Mme Ghislaine AZEMARD - Membre du Directoire de la Fondation Maison des sciences de l'homme

**Membres invités :**

M. Nicolas CATZARAS – Secrétaire Général de la Fondation Maison des sciences de l'homme

M. Grégory FAIVRE – Directeur des Finances de la Fondation Maison des sciences de l'homme

M. Hervé WILLI – Commissaire aux comptes

**Pièces annexes**

1 - Note de la présidente du Conseil sur la composition et les attributions de la commission des finances et des rémunérations

2 – Powerpoint de présentation des comptes 2019

*Début de séance : 9h30.*

En préambule, la présidente du Conseil rappelle, en réponse à l'interrogation formulée par plusieurs membres du Conseil, que Jean-Luc RACINE siège, ce jour, avec voix délibérative, en remplacement de Hinnerk BRUHNS, ainsi que cela est prévu dans le relevé de décisions du Conseil d'administration de l'**Association des Amis de la Fondation** en date du 21 janvier 2020. Cette disposition est également conforme à l'article 4 du règlement intérieur de la FMSH.

Le commissaire du gouvernement précise qu'au sein du Conseil, il y a deux autres cas de représentation : les partenaires institutionnels, considérés en tant que personnes morales, désignent un représentant permanent ; la représentante du personnel peut, quant à elle, être représentée par son suppléant.

La présidente du Conseil informe également de l'état d'avancement de la mise en place du **comité Diffusion/Distribution** : l'ensemble des personnes pressenties ont accepté de rejoindre ce comité (à l'exception d'une personne), et Christophe PROCHASSON a d'ores et déjà lancé une première réunion, qui se tiendra courant octobre (date à préciser) et sera consacrée notamment à la méthode de travail à suivre.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance (31 août 2020)**

La présidente du Conseil demande s'il existe des questions ou des demandes de modifications concernant le procès-verbal de la séance du 31 août 2020. Une demande est formulée (rectification de l'intitulé « EP Campus Condorcet » en page 1).

3

#### ***Décision***

***Le procès-verbal de la séance du Conseil de surveillance du 31 août 2020 est approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une modification (vote à main levée - 9 votants ou représentés).***

#### **2. Désignation de nouveaux membres du Conseil de surveillance (personnalités qualifiées)**

La présidente du Conseil adresse ses remerciements aux membres du Conseil pour le travail d'identification d'un vivier possible, puis d'approche et de cooptation des quatre personnes dont les candidatures sont présentées ce jour.

Elle rappelle les principaux critères qui ont orienté la sélection de ces candidatures : la parité femmes/hommes, la diversité des parcours et des fonctions, une appétence et un intérêt manifestes pour la FMSH.

Elle procède ensuite à la présentation synthétique du profil de chaque candidat-e (dont les lettres d'intention et *curriculum vitae* ont été transmis aux conseillers en amont de la séance), avant de soumettre les candidatures à l'approbation du Conseil :

- Nathalie DESTAIS
- Pascal LIÉVAUX
- Gretty MIZRAHI MIRDAL
- Guillaume RAVEL

#### ***Décisions***

***Le Conseil de surveillance approuve à la majorité la candidature de Nathalie DESTAIS, en qualité de personnalité qualifiée (vote à main levée – 1 abstention, 8 « oui » - 9 votants ou représentés). Son***

*mandat entre en vigueur immédiatement et courra jusqu'à la fin du mandat en cours, c'est-à-dire le 8 juillet 2023.*

-

*Le Conseil de surveillance approuve à la majorité la candidature de Pascal LIÉVAUX, en qualité de personnalité qualifiée (vote à main levée – 1 abstention, 8 « oui » - 9 votants ou représentés). Son mandat entre en vigueur immédiatement et courra jusqu'à la fin du mandat en cours, c'est-à-dire le 8 juillet 2023.*

-

*Le Conseil de surveillance approuve à l'unanimité la candidature de Gretty MIZRAHI MIRDAL, en qualité de personnalité qualifiée (vote à main levée – 9 votants ou représentés). Son mandat entre en vigueur immédiatement et courra jusqu'à la fin du mandat en cours, c'est-à-dire le 8 juillet 2023.*

-

*Le Conseil de surveillance approuve à la majorité la candidature de Guillaume RAVEL, en qualité de personnalité qualifiée (vote à main levée – 1 abstention, 8 « oui » - 9 votants ou représentés). Son mandat entre en vigueur immédiatement et courra jusqu'à la fin du mandat en cours, c'est-à-dire le 8 juillet 2023.*

### **3. Mise en place de la commission des finances et des rémunérations (voir annexe 1)**

La présidente du Conseil rappelle que le principe de création de cette commission avait été approuvé en Conseil de surveillance le 18 mars 2019.

4

Elle présente une note détaillant la composition et les attributions de ce comité, et propose d'emblée de l'amender de la façon suivante :

- Sur la composition : on distinguera les « membres » (le vice-président du Conseil, trois membres du Conseil et le président du Directoire ou un vice-président délégué) des « invités permanents » (le Secrétaire Général et le Directeur des Finances) ;
- Cela signifie donc que cette commission sera composée de cinq membres (et non plus sept) et deux invités permanents ;
- Toute personne dont l'audition serait souhaitée ou jugée opportune est susceptible d'être invitée à cette commission, selon les sujets traités (ex : le commissaire aux comptes, un représentant du commissaire du gouvernement, la représentante du personnel, etc.) ;
- Les discussions liées aux rémunérations des membres du Directoire ne pourront avoir lieu que dans la configuration restreinte aux seuls membres du Conseil.

Il sera proposé à deux des personnalités qualifiées nouvellement élues d'intégrer cette commission.

Jean-Luc RACINE s'interroge sur les conditions de préparation du budget, et remarque un changement de paradigme : en effet, traditionnellement, la préparation du budget était confiée au Directoire, en association avec le Conseil de surveillance. Or, actuellement, il semble que cette préparation soit prise en charge par le Conseil, avec l'assistance du Directoire. Il demande si cela est provisoire et motivé par la situation particulière actuelle, ou bien si cela sera pérennisé au travers de la réforme des statuts à venir.

La présidente du Conseil répond que le budget continuera à être préparé par le Directoire. Cependant, la période transitoire actuelle nécessite et justifie une attention et une vigilance particulières du Conseil sur les questions budgétaires.

Le Commissaire du Gouvernement rappelle que cette commission est mise en place dans le cadre des statuts actuels, qui sont très clairs : le Conseil de surveillance vote le budget et ses modifications sur proposition du Directoire et approuve les comptes de l'exercice, présentés par le Directoire.

La présidente du Conseil propose, en conséquence, une autre modification de la note : en première ligne des attributions, substituer le terme « suivre » au terme « assurer », afin de prévenir toute ambiguïté.

Nicolas CATZARAS suggère d'indiquer que pour les questions de rémunérations, notamment, la Directrice des ressources humaines pourra être invitée lors des réunions de cette commission.

La présidente du Conseil accède à cette demande.

Grégory FAIVRE sollicite deux modifications à cette note :

- Le remplacement du titre « directeur des affaires financières » par le titre « directeur des finances » ;
- Sur la rémunération « des cadres dirigeants » : cette acception est juridiquement impropre pour la fondation.

La présidente du Conseil propose de mentionner uniquement le terme « cadre ».

Nicolas CATZARAS rappelle que 60% des personnels de la Fondation sont de statut cadres, et suggère de parler par exemple des 10 plus hautes rémunérations, ou bien d'adopter comme critère un montant de salaire, l'objectif pour cette commission étant de disposer d'éléments de comparaison sur les rémunérations des principaux cadres et des membres du Directoire.

La présidente du Conseil répond qu'il appartiendra à la commission de préciser ces éléments. La note visait à donner un cadre général.

5

### *Décision*

*Le Conseil de surveillance approuve à l'unanimité la composition et les attributions de la commission des finances et des rémunérations, sous réserve des modifications énoncées (vote à main levée - 9 votants ou représentés).*

#### **4. Approbation des comptes 2019 (voir synthèse en annexe 2)**

La présidente du Conseil annonce qu'un groupe de travail s'est tenu le jeudi 10 septembre dernier, en présence des membres du Directoire, de Bernard SAINT-GIRONS, Damien ROUSSET (qui représentait le commissaire du gouvernement), Nicolas CATZARAS, Gregory FAIVRE et Hervé WILLI (commissaire aux comptes), afin d'examiner les comptes 2019, en vue de leur adoption par le Directoire.

Bernard SAINT-GIRONS formule quelques remarques sur le déroulé de cette réunion : elle s'est tenue de manière sereine et constructive. Divers points ont été précisés ou corrigés (anciennes dénominations actualisées), divers éléments de clarification ont été apportés (sur les produits exceptionnels sur opérations de gestion ou sur les niveaux de stocks de produits finis, notamment).

Par ailleurs, concernant la DGF versée par le MESRI, il était écrit qu'elle ne couvrait plus le plafond d'emplois : ce point a suscité une discussion car la portée de la DGF est générale et ce constat était un choix de gouvernance, certes légitime, mais qui ne pouvait pas être présenté de cette manière. Il a été répondu que la présentation de la DGF avait changé, qu'elle était dorénavant en partie fléchée (une part réservée aux emplois, une autre dévolue au fonctionnement).

Enfin, il insiste sur le fait que les comptes, tels qu'ils sont présentés, obéissent à un règlement comptable qui devient obsolète : en effet, un nouveau règlement comptable ANC 2018-06 s'appliquera aux comptes 2020. Ainsi, à des fins de transparence et de mise en perspective, il semble important que l'exercice 2019 puisse être complété par une présentation virtuelle qui correspondrait à l'application du nouveau règlement comptable.

Michel WIEVIORKA rappelle que ce groupe de travail a été mis en place à l'initiative du Directoire, et qu'il était destiné à préparer de façon constructive la réunion de ce jour. Compte tenu du contenu de la réunion du 10 septembre, le Directoire a décidé à l'unanimité de valider les comptes.

La présidente du Conseil donne la parole à Grégory FAIVRE pour la présentation des comptes 2019.

En premier lieu, le Directeur des Finances se réjouit de la qualité et du caractère constructif des échanges qui se sont tenus lors de la réunion du 10 septembre. Il rappelle que les comptes sont présentés ce jour dans le cadre de l'ordonnance 2020-318 du 25 mars 2020, visant à permettre aux institutions de décaler la reddition de leurs comptes du 30 juin au 30 septembre 2020.

En réponse à la demande formulée par Bernard SAINT-GIRONS, il annonce que, dans le cadre des travaux du commissaire aux comptes au 31 décembre 2020, il sera effectivement important de s'assurer que les éléments nécessaires de comparabilité soient apportés, pour veiller à la bonne information du Conseil.

Il remarque que, pour l'instant, la FMSH n'est concernée que par la moitié des mesures figurant dans ce nouveau règlement comptable ANC 2018-06, car elle ne fait pas d'appel public à la générosité. Si cela devait changer, elle devrait naturellement prendre en compte de nouvelles contraintes. Pour résumer, à ce jour, l'impact principal de ce nouveau règlement comptable sur la FMSH est lié à la notion de fonds dédiés (anciennement ressources affectées), laquelle va désormais être strictement encadrée. En effet, trois conditions cumulatives seront à réunir pour qu'un fonds dédié soit valablement créé et comptabilisé : 1. Il faudra qu'il y ait un tiers (autrement dit, la FMSH par elle-même ne pourra pas créer ses propres fonds dédiés) ; 2. L'objectif de ces fonds devra être spécifique (l'objet du fonds ne pourra pas se confondre avec l'objet social de l'entité qui l'accueillera) ; 3. Il y a une liste de types de fonds autorisés (mécénat, subventions publiques, contributions financières facultatives, etc.).

6

La FMSH a d'ores et déjà essayé d'anticiper l'esprit de ce nouveau règlement dans la présentation des comptes 2019, ce qui contribue et contribuera à apporter davantage de transparence (par exemple, tous les fonds dédiés pour lesquels aucune activité ne sera constatée en deux ans devront apparaître sur un tableau spécifique, qui sera présenté dans l'annexe).

A la suite de ces éléments introductifs, Grégory FAIVRE procède à la présentation des comptes 2019 (voir *annexe 2*).

La présidente du Conseil donne ensuite la parole à Hervé WILLI, commissaire aux comptes (le rapport et l'attestation de ressources propres du cabinet Audit France ont été transmis en amont aux conseillers), qui procède à la lecture formelle des deux passages suivants :

« 1. *Opinion*

*En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Maison des sciences de l'homme, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.*

*Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice. »*

« 4. *Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil de surveillance*

*Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.*

*Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels. »*

Christophe PROCHASSON demande à quel niveau est gagé le fonds de roulement.

Le Directeur des Finances répond que sur la trésorerie, il y a des sommes qui ne sont pas disponibles pour le fonctionnement de la FMSH. Il y a d'abord des éléments liés à la politique de placement de la FMSH (à hauteur de 2 millions d'euros), qui correspondent à la trésorerie propre de la FMSH. Là-dessus, il y a un compte à terme qui est gagé sur huit ans, il y a aussi des ressources affectées (qui ne sont pas à la disponibilité de la FMSH), et la FMSH accueille également des sommes qui correspondent à des reliquats des intérêts du désamiantage (à hauteur d'1 million d'euros). Autrement dit, l'essentiel de la trésorerie de la FMSH est « liquide ». Il reviendra à la commission des finances et des rémunérations de déterminer la politique à adopter pour l'avenir : est-il bon de gager davantage, pour rechercher la rentabilité, ou bien inverser ce processus ?

Jean-François BALAUDÉ note qu'il y a eu environ 70% d'exécution sur les ressources affectées en 2019, et s'enquiert du traitement comptable et du circuit financier des sommes non utilisées.

Grégory FAIVRE répond qu'il y a maintenant, dans les contrats, de plus en plus de clauses de retour. Mais le budget de ces ressources affectées reste, en général, assez complexe à gérer et à prévoir. Il pourra être intéressant de solliciter la commission des finances et des rémunérations pour affiner les indicateurs qui seraient utiles pour gérer ces ressources.

#### **Décision**

***Le Conseil de surveillance adopte à l'unanimité les comptes 2019 (vote à main levée - 9 votants ou représentés).***

***Le Conseil de surveillance valide à l'unanimité l'affectation du résultat net de +1 339 433.58€, placé en report à nouveau (vote à main levée - 9 votants ou représentés).***

#### **5. Approbation du rapport d'activité 2019**

Le président du Directoire introduit le rapport d'activité 2019 (transmis aux conseillers en amont de la séance) en adressant, tout d'abord, ses remerciements à Chloé LEPART, responsable de la communication, ainsi qu'aux membres de son service, pour la conception de ce rapport.

Il se réjouit que le Conseil ait approuvé les comptes 2019, ce qui démontre que la situation financière est saine et que la Fondation, de ce point de vue, est en bonne santé.

L'année 2019 a été singulière, à titre général, considérant le contexte social agité (réforme des retraites, grèves, etc.) ; et à titre particulier pour la FMSH, car marquée notamment par un contrôle de la Cour des comptes et l'élection du Directoire. Dans un tel contexte, la Fondation a maintenu le cap. Michel WIEVIORKA propose de mettre en exergue les principaux travaux entrepris et événements marquants:

#### **❖ Sur la structuration scientifique**

- Il salue le travail mené par Laetitia ATLANI-DUAUT, directrice scientifique, qui a malheureusement démissionné à la mi-août 2020 ;



- Le Conseil scientifique s'est réuni en juin 2019, puis en septembre 2020. Le compte rendu de cette dernière réunion sera présenté au Conseil de surveillance lors d'une séance ultérieure ;
- La Fondation a ouvert un fonds auprès de la Fondation du Roi Baudouin, à New York ;
- De nombreux projets ont été mis en place ou poursuivis, parmi lesquels le projet Archival (sur la radicalisation) ; un événement important sur Hong Kong ; le projet Pharmakon, qui était dirigé par Bernard Stiegler, qui a disparu récemment et auquel Michel Wieviorka rend hommage ; la plateforme Violence, qui a débouché sur le lancement d'une revue internationale publiée avec Sage, intitulée « Violence and international journal », dont le premier numéro vient de sortir.
- ❖ Sur l'activité à l'international
  - Le Ministère a coupé les crédits au programme Atlas. La fondation a néanmoins trouvé les ressources pour faire vivre ce projet ;
  - La Fondation a poursuivi son soutien aux UMIFRE, la conduite des programmes de mobilité et de bourses, et l'accueil des chercheurs à la Maison Suger.
- ❖ Il mentionne le projet de levée de fonds à l'international qui était intégré à la profession de foi du Directoire, et qui s'appuyait sur de forts réseaux, sur une forte insertion dans le réseau des fondations internationales, et qu'il regrette de ne pas avoir pu concrétiser.
- ❖ Il indique que la préparation de la transition de la bibliothèque vers le GED s'est faite de manière exemplaire et vertueuse.

8

Jean-François BALAUDÉ remarque que le nom de Frédéric DARDEL n'est pas mentionné, dans la liste des membres du Conseil de surveillance, page 7 (étant entendu que les membres démissionnaires apparaissent normalement en italiques). Or, il a été membre du Conseil, bien qu'il n'ait pas siégé. Par ailleurs, page 37, sur le programme des directeurs d'études associés (DEA), il est indiqué que certains chercheurs ont été invités, dans le cadre de ce programme, par l'IEA de Paris. Il s'étonne de cette mention et demande qu'elle soit précisée.

Nicolas CATZARAS répond que le nom de Frédéric DARDEL sera ajouté à la liste des membres. Concernant l'IEA de Paris, il mentionne l'existence d'un accord de longue date, qui prévoyait, d'une part, que la contribution de la FMSH au fonctionnement de l'IEA de Paris repose sur l'attribution de logements à la Maison Suger aux chercheurs accueillis par l'IEA. Cela a été pratiqué jusqu'à la rénovation du Pavillon Victor Lyon à la Cité Universitaire, destiné à l'IEA. D'autre part et en contrepartie, cet accord prévoyait également l'attribution de mois d'invitation de chercheurs de la FMSH à l'IEA de Paris, dans le cadre du programme DEA.

Jean-Luc RACINE rappelle que la Fondation a été la génitrice de l'IEA de Paris. On peut supposer que cet accord est un héritage de ce lien étroit.

Christophe PROCHASSON remarque qu'il serait souhaitable que ce rapport détaille de façon plus approfondie les axes scientifiques et d'irrigation des différents champs, au niveau national et notamment au regard de la jeune recherche.

Michel WIEVIORKA invite les conseillers à visiter le site internet de la FMSH, qui fait état de façon plus détaillée des activités scientifiques. Les informations figurant sur ce site font apparaître que l'une



des caractéristiques de la FMSH, depuis plusieurs années, a été de faire travailler ensemble des chercheurs jeunes et d'autres confirmés.

Gwenaëlle LIEPPE remarque que la présentation du Comité de pilotage, en pages 6 et 7, au même emplacement que les instances statutaires, prête à confusion. Elle suggère de modifier la présentation de ces deux pages afin de distinguer le Comité de pilotage, instance organisationnelle dépourvue d'existence juridique, des instances de gouvernance statutaires (Directoire, Conseil de surveillance, Conseil scientifique).

Nicolas CATZARAS répond que ce choix de présentation a été motivé par la place nouvelle et renforcée que la Direction a souhaité donner au Comité de pilotage. Cependant, il comprend cette question et propose de modifier ce passage. Il rappelle que la présentation du rapport, ainsi que sa préparation, peuvent évoluer selon les demandes formulées par les membres du Conseil.

### **Décision**

***Le Conseil de surveillance approuve le rapport d'activité 2019, sous réserve de quelques modifications à apporter, mentionnées en séance (vote à main levée – 6 abstentions, 1 « oui », 2 personnes ne prennent pas part au vote - 9 votants ou représentés).***

## **6. Questions diverses**

### **Intervention de Jean-Luc RACINE**

*« Je voudrais, même si nous sommes ici dans une session de questions diverses, formuler ce qui me paraît être une question majeure. Je le fais avec gravité, et avec une certaine inquiétude, que vient d'ailleurs de conforter le nombre d'abstentions sur le rapport d'activité.*

*Je le dis d'emblée : ce n'est pas ici la querelle des anciens et des modernes. Ni la conjonction des conservatismes, auxquels le vice-président du Conseil avait fait référence dans sa profession de foi.*

*Je retiens de la réponse de la Ministre, le 27 avril dernier, au référé de la Cour des comptes, la formule : « l'Etat soutiendra les démarches qui sont de nature à favoriser l'apaisement », elle appelait à une évolution nécessaire mais respectueuse de l'histoire de la Fondation.*

*Je me réjouis de voir enfin, en la personne de M. LARROUTUROU, un représentant du MESRI au sein du Conseil de surveillance, et je note que dans sa lettre de mission, le Ministre de l'Intérieur soulignait le caractère d'intérêt général de la Fondation. Un point conforté par la profession de foi de Madame la présidente du Conseil, qui évoquait, le 1<sup>er</sup> juin, la façon dont « dans le sillage de sa vocation première de servir les SHS d'un point de vue national, la FMSH pourrait participer au développement du Campus Condorcet ». Et je ne peux que souscrire à l'esprit d'ouverture et de concorde que nous souhaitons tous pouvoir préserver.*

*J'ai pourtant, avec d'autres, été choqué par la lettre au Directoire, envoyée par cinq membres de ce Conseil, le 30 avril dernier et qui, si j'ose dire, a ouvert le feu. Je cite : « Nous souhaitons que la feuille de route qui doit préciser les transferts nécessaires, tant en ce qui concerne les ressources que les personnels, soit préparée dans les plus brefs délais. Nous exigeons une réunion rapide du Conseil de surveillance ».*

*J'aimerais que vous compreniez, chers collègues, qu'une telle formulation ait pu être interprétée d'une façon inquiète. On avait un peu l'impression que, au sein de ce Conseil, ce qui intéressait dans la Fondation Maison des Sciences de l'Homme – Conseil de Surveillance – 23 septembre 2020 – Procès-verbal*

*maison, ce n'était pas forcément son projet, mais ses ressources et ses personnels. Donc, la formule était peut-être un peu problématique.*

*Nous avons appris ensuite que la FMSH avait été retirée du réseau des MSH, ce qui paraît très étonnant. J'ai bien noté ce qu'il s'est dit sur le besoin urgent d'attendre concernant les liens qui pouvaient être noués avec l'ASPC. Je sais, Madame la présidente, qu'en tant qu'administratrice provisoire de l'Université de Paris, vous avez été très informée des enjeux. Si je ne me trompe, un texte important doit être signé à ce propos en octobre. Il ne le sera pas.*

*Et permettez-moi de souligner un point d'étonnement : on n'entend pas parler du Conseil scientifique de la Fondation.*

*Ce sont des réactions liminaires, j'en viens maintenant à mon point principal, qui est lié à la proposition faite par Jean-François BALAUDÉ. Je cite le procès-verbal du Conseil du 29 juin dernier : « Monsieur BALAUDÉ entend que le travail que doit conduire la FMSH relève d'une réflexion sur son évolution dans une relation exclusive à Condorcet ». Si tel était le cas, Monsieur BRAUDEL se retournerait dans sa tombe.*

*J'ai donc une question à poser à Jean-François BALAUDÉ :*

- *Le Campus Condorcet demande-t-il la même chose à ses autres membres fondateurs ?*

*Ou bien cette nécessité de vouloir à tout prix le personnel, les ressources, doit-elle être interprétée à la lumière de la conférence de presse que vous avez donnée le 18 septembre, et au cours de laquelle vous souligniez qu'il était très important pour Condorcet que la vente du « 54 » puisse être faite au plus vite, puisque cela pourrait contribuer à environ un tiers des 250 millions d'euros nécessaires pour la phase 2 du campus Condorcet ?*

*En même temps, Madame la présidente, lors du Conseil du 29 juin, vous avez évoqué la nécessité pour la FMSH de bâtir une nouvelle stratégie, dont l'un des fondements importants sera d'appuyer le Campus Condorcet. Je crois pouvoir dire que tout le monde est d'accord sur ce point. Je souligne que, dans sa profession de foi du 2 juin, Monsieur le vice-président avait souligné que « le Campus Condorcet doit réussir et la FMSH y trouver sa place, sans rien perdre de son identité ». Je ne peux que souscrire à ce propos. Vous aviez également précisé, lors du Conseil du 29 juin, que « l'articulation doit se faire avec les autres institutions, dont Condorcet ». Cette formule paraît contredire la volonté d'une relation exclusive. Je note d'ailleurs que, dans l'appel à candidatures pour le prochain Directoire, la formule retenue est que « le prochain Directoire aura pour mission de mettre en œuvre un appui fort et systématique à l'essor du Campus Condorcet ». Il n'est dit nulle part que cet appui doit être exclusif.*

*Ma deuxième question est posée à l'ensemble du Conseil :*

- *Est-ce que les membres du Conseil pourraient préciser leur position sur cette question, qui me paraît absolument centrale, de l'exclusivité hypothétique des relations entre la Fondation et le Campus Condorcet ?*

*Enfin, j'ai une troisième question au commissaire du gouvernement :*

- *Est-ce que l'exclusivité demandée par le président du Campus Condorcet vous paraît en conformité avec les textes et propos de la Ministre et de son cabinet ?*

*Une relation d'exclusivité serait contraire à la vision qui a présidé à la création de la FMSH, et je ne voudrais pas que le prochain Directoire que vous allez élire se retrouve dans une situation très difficile, avec la crainte que la maison apparaisse parfois un peu brutalisée. La confiance est indispensable et souhaiter un avenir digne de la mission de la Fondation n'est en rien contraire à souhaiter le plein succès au Campus Condorcet.*

*Je vous remercie. »*

Interrogé par la présidente du Conseil, Jean-Luc RACINE précise qu'il s'est exprimé en son nom propre et en relation avec le Conseil d'administration de l'association des Amis de la Fondation et son président.

La présidente du Conseil rappelle que l'ensemble des points évoqués a déjà fait l'objet de débats, lors des précédentes séances du Conseil.

Jean-François BALAUDÉ propose d'apporter des éléments de réponse aux questions de Monsieur RACINE : en premier lieu, il indique que le terme « exclusivité » correspond bien à une interprétation de sa part des propos de la Ministre, cités ci-après :

- « *A l'heure de l'essor du Campus Condorcet, lieu de réunion d'une part très significative de la recherche dans ce domaine en Ile-de-France, j'estime, tout comme la Cour, que la pertinence de ce positionnement mérite d'être très clairement interrogée* » ;
- « *Pour autant, une situation dans laquelle le Campus Condorcet ne pourrait pas, dans les mois et les années qui viennent, s'appuyer fortement et systématiquement sur la FMSH pour mettre en œuvre les grands équipements et les grands projets scientifiques structurants qui voient le jour ne serait à l'évidence pas satisfaisante.* »

C'est sur la base d'une interprétation de ces propos, et en particulier de la formule « fortement et systématiquement », qu'il indique avoir évoqué l'idée d'exclusivité.

Par ailleurs, toujours au sein de la lettre de la Ministre, il est rappelé que la réflexion sur la pleine prise en compte, forte et systématique, de l'essor du Campus Condorcet, est le préalable naturel à l'établissement d'un nouveau cadre de conventionnement pour la FMSH.

« Aux yeux de l'Etat, la FMSH a encore clairement un rôle à jouer, en appuyant résolument les actions du Campus Condorcet, qui doit pouvoir compter sur elle pour mener à bien sa mission. »

Il y a donc une ligne directe, étroite, tracée entre la réflexion sur l'avenir de la FMSH et le devenir du Campus Condorcet.

11

En second lieu, Jean-François BALAUDÉ confirme que la vente du bâtiment du 54 boulevard Raspail est bien l'une des demandes formulées par le Campus Condorcet dans le cadre du CPER, en vue du financement de la phase 2 du Campus. Il rappelle que cette demande CPER avait d'ores et déjà été publiquement énoncée à l'automne 2019, portée à l'époque par Jean-Marc BONNISSEAU.

Bernard SAINT-GIRONS attire l'attention de Jean-Luc RACINE sur quelques décisions majeures qui montrent le souci que le Conseil de surveillance a de l'avenir institutionnel de la FMSH : respect des échéances pour arrêter les comptes, vote sur le budget 2020 (en dépit du retard constaté, qui avait déjà été pris), création de la commission des finances et des rémunérations, création du comité Diffusion/Distribution. De plus, concernant la convention avec ASPC, il semble pertinent de laisser au futur Directoire la responsabilité de sa politique et de son positionnement. Il observe enfin que la confrontation d'opinions divergentes donne lieu à des débats enrichissants pour le Conseil.

Le commissaire du gouvernement précise que le Conseil a choisi, dans l'appel à candidatures pour le Directoire, les mêmes mots que ceux de la Ministre. Il n'est pas fait mention d'exclusivité, mais d'appui fort et systématique au Campus Condorcet.

Christophe PROCHASSON ajoute qu'il est urgent de pacifier. La question de l'exclusivité des relations entre le Campus Condorcet et ses membres ne se pose pas. Il illustre ces propos en annonçant que l'EHESS a récemment noué un partenariat avec l'INALCO. Pour conclure, il souligne que lorsque l'Etat fait un investissement aussi important sur les SHS, depuis plusieurs années, c'est une chance historique. Les efforts consentis par l'Etat méritent que les grandes institutions de sciences sociales, dont la FMSH, s'engagent pleinement, totalement, pour relancer les SHS.

### Préparation de la séance du 27 octobre 2020

La présidente du Conseil annonce que la procédure de réception des candidatures a été calée de manière très transparente avec le Secrétaire Général de la Fondation.

La présidente et le vice-président du Conseil se réuniront le 16 octobre, date limite de dépôt des candidatures, pour examiner le-s dossier-s et se prononcer sur leur recevabilité.

Dans l'hypothèse où le Directoire qui sera élu ne serait pas disponible au 1<sup>er</sup> novembre, il sera nécessaire que le Conseil nomme un-e président-e par intérim, conformément à l'article 14-b du règlement intérieur. Il sera également prévu, à l'ordre du jour de la séance du 27 octobre, de faire un point sur les délégations de responsabilités, permettant la continuité du fonctionnement de la FMSH en cette éventuelle période d'intérim.

Avant de clore la séance, la présidente du Conseil adresse ses remerciements à Ghislaine AZÉMARD et Jean-Pierre DOZON, dont la démission prend effet au 30 septembre, pour le travail accompli au service de la FMSH.

Jean-Pierre DOZON répond qu'il aurait souhaité pouvoir contribuer à la pacification de la situation et accompagner la FMSH dans la transition à venir, avec une date butoir qui était initialement envisagée à la fin décembre. Il aurait aimé que les choses soient plus respectueuses, il regrette la personnalisation forte des débats qui se sont tenus, depuis un an, et la tournure qu'ont pris les événements. Il annonce rester dans l'ouverture et la communication, vis-à-vis des membres du Conseil, mais dénonce avec gravité la brutalité des échanges passés.

12

*Fin de séance à 12h30.*

## ANNEXES

**Annexe 1** : Note de la présidente du Conseil sur la composition et les attributions de la commission des finances et des rémunérations

### Commission finances et rémunérations / Proposition de fonctionnement

#### 1. Participants

- Le vice-président du conseil de surveillance
- 3 membres du conseil de surveillance : 1 « institutionnel » et 2 « personnalités qualifiées »
- Le président du directoire ou un vice-président délégué
- Le secrétaire général
- Le directeur des affaires financières

Cette commission est présidée par l'un des membres du conseil de surveillance. Elle est composée de 7 membres mais peut s'adjoindre ponctuellement toute personne dont la présence est souhaitée ou opportune (par exemple, commissaire aux comptes, représentant.e du commissaire du gouvernement, délégué.e du personnel...)

#### 2. Périodicité

On pourrait envisager 5 réunions par an avec le temps fort de la préparation du budget et de l'arrêt des comptes qui peuvent justifier des réunions rapprochées. Le suivi serait à caler sur l'agenda des conseils lorsqu'on aura trouvé le rythme de croisière.

#### 3. Attributions

- Assurer la préparation du budget
- Suivre l'exécution du budget et donner une information suivie au conseil de surveillance
- Donner toutes informations au conseil de surveillance sur la situation budgétaire et comptable
- Remplir toute mission d'ordre financier et comptable confiée par le conseil de surveillance
- Dans une configuration restreinte aux membres du conseil de surveillance, faire une proposition au conseil pour la rémunération des membres du directoire et être consultée par le directoire pour fixer la rémunération des cadres dirigeants de la FMSH.

**Annexe 2** : Powerpoint de présentation des comptes 2019 (synthèse hors rapport du Commissaire aux comptes)



14



- **Changements de méthode comptables:**
  - 2019: dernier exercice sous le règlement CRC 99-01 de 2004,
  - Nouveau Règlement ANC 2018-06 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020,



## Rappel sur les taux d'exécution des budgets

- **Méthodes et objectifs:**
  - Calcul par comparaison des charges et produits au budget modifié.
  - Objectif : tendre vers 95% d'exécution, soit aucun dépassement ou sous-consommation supérieure à 5 points de pourcentage.
- **Taux d'exécution constatés depuis 2016:**

Taux d'exécution en %	2016	2017	2018	2019	Moyenne 4 ans
<b>Charges :</b>	<b>95,90%</b>	<b>83,20%</b>	<b>94,90%</b>	<b>90,20%</b>	<b>91,05%</b>
<i>dont FMSH Propre</i>	96,90%	80,10%	94,80%	92,40%	91,05%
<i>dont RA</i>	74,40%	99,30%	95,10%	72,10%	85,23%
<b>Produits :</b>	<b>93,30%</b>	<b>85,60%</b>	<b>99,60%</b>	<b>98%</b>	<b>94,13%</b>
<i>dont FMSH Propre</i>	99,60%	83%	98,90%	98,90%	95,10%
<i>dont RA</i>	74,40%	99,30%	95,13%	72,10%	85,23%

sources: Budgets modifiés approuvés & comptes audités

3

## Synthèse des chiffres clés 2019

- **Résultat net en hausse: 1 339 K€,**
  - due à la maîtrise des charges d'exploitation et au résultat exceptionnel.
- **Taux d'exécution du budget modifié 2019 :**

Typologie	Charges			Produits			Soit RESULTAT NET	
	Charges BM19 (1)	Charges R2019 (2)	Ecart & Taux d'exécution	Produits BM19 (3)	Produits R2019 (4)	Ecart & Taux d'exécution	BM19 (-3-1)	R2019 (-4-2)
FMSH Propre	14 066	13 000	- 1 066 K€, soit 92,4%	14 177	14 339	+ 162 K€, soit 98,9%	111	1 339
RA	1 739	1 253	-486 K€, soit 72,1%	1 739	1 253	-486 K€, soit 72,1%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>15 805</b>	<b>14 253</b>	<b>-1 552 K€ soit 90,2%</b>	<b>15 916</b>	<b>15 592</b>	<b>-324 K€ soit 98,0%</b>	<b>111</b>	<b>1 339</b>

Sources: S4GE

- **Capacité d'autofinancement en hausse: 2 142 K€**
- **Fond de roulement en hausse: + 1 496 K€:**
  - 5 371 K€ au 31/12/18
  - 6 867 K€ au 31/12/19

4

## Evolution du Résultat Net 2016-2019



K€	2016	2017	2018	2019
Résultat d'exploitation	344	639	80	895
Résultat financier	46	15	-2	69
<i>Résultat courant</i>	<i>390</i>	<i>654</i>	<i>78</i>	<i>964</i>
Résultat exceptionnel	-21	18	877	375
<b>Résultat net</b>	<b>369</b>	<b>672</b>	<b>955</b>	<b>1 339</b>

*Source:*

Etats financiers certifiés

5

## Focus Résultat d'Exploitation



- Le résultat d'exploitation, principale composante du résultat net...

K€	2016	2017	2018	2019
Résultat d'exploitation	344	639	80	895
Résultat financier	46	15	-2	69
<i>Résultat courant</i>	<i>390</i>	<i>654</i>	<i>78</i>	<i>964</i>
Résultat exceptionnel	-21	18	877	375
<b>Résultat net</b>	<b>369</b>	<b>672</b>	<b>955</b>	<b>1 339</b>

*Source:*

Etats financiers certifiés

- ... sous l'effet de deux mouvements principaux:
  - Modération des charges de personnel:** part hors RA des charges de personnel en baisse à 7 495 K€ contre 7 699 K€ en 2018 (-245 K€)
  - Baisse des charges externes hors RA** à relativiser, après une année 2018 atypique (facture déménagement).

6

## Focus Résultat Financier



- Le résultat financier repasse en territoire positif...

K€	2016	2017	2018	2019
Résultat d'exploitation	344	639	80	895
Résultat financier	46	15	-2	69
<i>Résultat courant</i>	<i>390</i>	<i>654</i>	<i>78</i>	<i>964</i>
Résultat exceptionnel	-21	18	877	375
<b>Résultat net</b>	<b>369</b>	<b>672</b>	<b>955</b>	<b>1 339</b>

*Source:*

Etats financiers certifiés

- ... bénéficiant de l'inflexion de la politique de placement en 2018:
  - Acceptation d'une part de risque en capital sur un montant de 500 000 €
  - ... couvert par le rendement prévu d'un compte à terme de 1 500 000 €
  - En vue de réduire la dépendance aux placements sans risques, à rémunération quasi nulle.

7

## Focus Résultat Exceptionnel



- Un résultat exceptionnel significativement positif...

K€	2016	2017	2018	2019
Résultat d'exploitation	344	639	80	895
Résultat financier	46	15	-2	69
<i>Résultat courant</i>	<i>390</i>	<i>654</i>	<i>78</i>	<i>964</i>
Résultat exceptionnel	-21	18	877	375
<b>Résultat net</b>	<b>369</b>	<b>672</b>	<b>955</b>	<b>1 339</b>

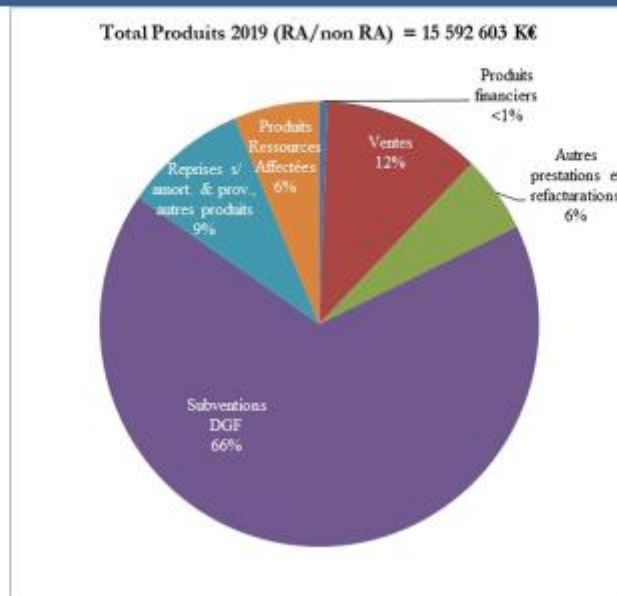
*Source:*

Etats financiers certifiés

- ... du fait de de régularisations en produits :
  - D' anciens contrats gérés en Ressources Affectées, sans activités et sur des montants acquis à titre définitifs (450KE)
  - En prévision du changement de règlement comptable, imposant une définition plus restreinte de la notion de fonds dédié.

8

## Les produits: synthèse.



## Focus : les dotations de fonctionnement



18

- **Dotations de fonctionnement et actions spécifiques:**

Euros	2017	2018	2019
<b>Montant total versé MESR</b>	<b>10 729 692</b>	<b>10 359 580</b>	<b>10 638 538</b>

Sources: Sage, Notification définitive 2019 du 12/12/2019 & relevés bancaires

- **Décomposition des versements du MESRI (10 638K€):**

- Dotations globales de fonctionnement: 10 105 K€,
- Actions spécifiques: 533 K€, dont
  - CANAL U: 175 K€
  - Régularisations 2018: 300 K€
  - Prix PEPS: 58 K€

10

## Focus : ventes 2019, par activités



en K€	2017	2018	2019	Δ 2018/2017	Δ 2019/2018
Editions	146	121	98	-17%	-19%
Diffusion	1 089	914	955	-16%	4%
Maison Suger	443	443	432	0%	-3%
Frais de gestion	408	73	106	-82%	45%
<i>Ss-Total</i>	<i>2 086</i>	<i>1 552</i>	<i>1 591</i>	<i>-26%</i>	<i>3%</i>
<i>Autres centres*</i>	<i>379</i>	<i>770</i>	<i>1 093</i>	<i>103%</i>	<i>42%</i>
<b>TOTAL Ventes</b>	<b>2 465</b>	<b>2 322</b>	<b>2 684</b>	<b>-6%</b>	<b>16%</b>

\* Refacturation charges bâtementaires, mise à disposition personnel Condorcet notamment.

Source: SAGE

11

## Focus : Charges 2019



19

- Distinction des **charges RA et hors RA**
  - Rappel : les charges comme les produits en Ressources Affectées ne participent pas au Résultat net.
- Des **charges de personnel en baisse:**

K€	2017	2018	2019	Δ 2019-2018 K€	Δ 2019-2018 %
RA (Recherche sous contrats)	667	452	410	-42	-9%
Hors RA (FMSH propre)	7 818	7 699	7 495	-204	-3%
<b>Total Charges de Personnel</b>	<b>8 485</b>	<b>8 151</b>	<b>7 906</b>	<b>-245</b>	<b>-3%</b>

Source: SAGE

N.B. les comptes de formation pro. # 628 et #633, ainsi que les comptes de taxe/salaires sont intégrés au total du coût de personnel

12

## Fonds de roulement



FONDS DE ROULEMENT					
Euros	2017	2018	2019	Δ 2017/2018	Δ 2018/2019
Fonds de dotations et réserves	10 038 336	10 993 614	12 333 047	955 278	1 339 433
Subventions d'équipement	9 480 778	9 383 066	9 257 367	-97 712	-125 699
<i>.dont subventions d'équipements utilisées (net)</i>	8 812 701	8 714 989	8 589 290	-97 712	-125 700
<i>.dont subventions d'équipements à utiliser</i>	668 077	668 077	668 077	0	0
<b>&gt; FONDS PROPRES</b>	<b>19 519 114</b>	<b>20 376 680</b>	<b>21 590 414</b>	<b>857 566</b>	<b>1 213 734</b>
Fonds maintenance	433 961	433 961	433 961	0	0
Emprunt (part à + d'un an)	166 668	18 519	0	-148 149	-18 519
<b>&gt; AUTRES CAPITAUX PERMANENTS</b>	<b>600 629</b>	<b>452 480</b>	<b>433 961</b>	<b>-148 149</b>	<b>-18 519</b>
<b>I- TOTAL CAPITAUX PERMANENTS</b>	<b>20 119 743</b>	<b>20 829 160</b>	<b>22 024 375</b>	<b>709 417</b>	<b>1 195 215</b>
Immobilisations incorporelles (net)	60 397	91 442	68 433	31 045	-23 009
Immobilisations corporelles (net)	15 610 671	15 359 032	15 078 343	-251 639	-280 689
Immobilisations financières (net)	37 884	7 303	10 569	-30 581	3 266
<b>II- TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>15 708 953</b>	<b>15 457 777</b>	<b>15 157 345</b>	<b>-251 176</b>	<b>-300 432</b>
<b>III- FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>4 410 791</b>	<b>5 371 383</b>	<b>6 867 030</b>	<b>960 593</b>	<b>1 495 647</b>

Source : L-AGE

13

## Trésorerie



TRESORERIE FMSH					
Euros	2017	2018	2019	Δ 2017/2018	Δ 2018/2019
Valeurs mobilières de placement	1 601 518	2 084 330	498 880	482 812	-1 585 450
Disponibilités (y compris comptes sur livret)	12 310 154	11 235 538	12 993 446	-1 074 616	1 757 908
<b>&gt; Trésorerie (Actif)</b>	<b>13 911 672</b>	<b>13 319 868</b>	<b>13 492 326</b>	<b>-591 804</b>	<b>172 458</b>
<b>&gt; Trésorerie (Décaissement et part à moins d'un an de l'exercice)</b>	<b>-224 447</b>	<b>-148 148</b>	<b>0</b>	<b>76 299</b>	<b>148 148</b>
<b>&gt;&gt; TRESORERIE (solde)</b>	<b>13 687 225</b>	<b>13 171 720</b>	<b>13 492 326</b>	<b>-515 505</b>	<b>320 606</b>

Source : L-AGE

14

20



## Capacité d'autofinancement



CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT FMSH (METHODE ADDITIVE)						
Euros	Euros	2017	2018	2019	Δ 2017/2018	Δ 2018/2019
>SS Total	Résultat net de l'exercice	671 646	955 277	1 339 434	283 631	384 157
68111+68112	Dotations aux amortissements	406 370	465 654	495 992	59 285	30 337
6896000+68640000	Dotations financières aux amortissements et provisions	16 487	27 499	13 200	11 012	-14 300
687500	Dotations exceptionnelles aux provisions	0	0	0	0	0
68173/74	Dotations aux provisions stocks, créances douteuses	119 005	68 486	537 248	-50 519	468 762
681500	Dotations aux provisions risques et charges	158 836	161 470	163 789	2 634	22 319
675200	VNC	0	0	0	0	0
>SS Total Réintégration		700 698	723 110	1 230 229	22 412	507 118
7571	quote part subvention investissement / biens à rénover.	-146 447	-187 790	-210 436	-41 344	-22 646
78	Repaires s/ amort. et prov.	-376 195	-498 427	-217 275	-122 231	281 151
>SS Total Réduction	>SS Total Réduction	-522 642	-686 217	-427 712	-163 575	258 505
>>TOTAL	>>TOTAL CAF	849 702	992 470	2 141 950	142 468	1 149 780

Source : SAGE

15

## Proposition d'affectation du résultat 2019



21

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit **+1 339 433,58 Euros** comme suit:

- En report à nouveau: 1 339 433,58 €
- En réserves : 0 €

16